

dits mois et an sans opposition et connoissance
empêchement quelconque suivant certificât du sieur
de Caouennee en date du trente du mois cy dessus
inty signé Louis Guillou curé de Caouennee, ont contracté
mariage le trente un ou dernier du dit mois même an
cy dessus dans l'église paroissiale du dit Rospez
en présence du soussigné qui les y a conjoint et Recu
et consentement mutuel exprimé par paroles de
de sent Demoins Francois Kheruec & Francois Caouennee
Joseph & Marie Marie Kheruec & François Caouennee
& Annic R.

Francis Kerherve veuf de gillete le Roy de Rosper
et Marie Guyomar fille de defuncts Juyes et de
cheronne Remond originaire de la ^{trouee} caouennee
habitude en Rosper après les fiancailles et promesse
de mariage personnellement publiées en l'église paroissiale
de Rosper le vingt trois, vingt cinq et trente juillet
mil sept cent quatre vingt sept et en celle de la treve
de caouennee par veill^{es} jours de dimanches et feste

Yvonne Briand fille legitime de Jean Briand et de Jeanne
a este née le 4. Decembre mil sept cents quatre trois et baptisée le
vingt deuxieme mois par le soussigné dans l'église parochiale de
Yvain et Marain ont esté Guy, Hilippe et Yvonne Menguy qui
signent. Jean Briand
Yvonne Menguy & Michel Bouvier

CORAIL-NET — Décès

© **Centre Généalogique des Côtes d'Armor**

21/03/1788 Rospez (Canton : Lannion)

BRIAND Yvonne âgé(e) de 56 an(s)

Conjoint : KERHERVE Francois, décédé(e)

Notes :

Francis Hervé veuf de de funte. marie.
guyomas et yvonne le Briand fille fille de Jan es
de Frequette le beau tous deux. voverz apres les fiences
Quidiz novembre mil sept cent cinquante. est sois
Lapromesse de mariage publiee a voverz au pres de grand
messe. Les onze, dieuhuit et vingt eteinq novembre
de lan cy dessus sans opposition et empêchement quelconq
venus a connoissance; ont contractes mariage le vingt
et sept des mois et an cy dessus en leglise paroisserie de
de voverz en presence du soubsigné qui les y a conjoin
de leur mutuel consentement exprimé par paroles de
presens temoins Jan Briand, Guillaume perison, Yves
Daniel, Gilles Daniel, Jean Briand et Daniel
Guillaume perison. Frs Le Corvez ptre.

~~Yves et Jean de Dourges~~

Le sixieme jour de Juin mil six cent quatre vingt dix huit
fut né Francois Roberic fils legitime de No Gilles et Anne
Beau ses parents de la paroisse de la Chapelle de Dourges
le Baptisme l'edit septieme dudit mois par le son signant
curé au l'est feul de la paroisse par le curain et marrain
ont esté Francois Dagorn et Louis Doin qui resignent

Guill. de la Jon
Yves et Jean de Dourges

Chermet

Francis & Hervé mari d'Yvonne Briand âgé d'environ quatre vingt huit ans
de cette paroisse, décédé dans la communion de l'église muni des sacrements
le quinze mars mil sept cent quatre vingt six, a été de jour suivant inhumé
dans la cimetiére de cette église paroissiale par le soussigné recteur en présence
5. de la dite Yvonne Briand sa veuve, de François, Pierre, Gilles et Marie & Hervé ses
enfants, de Pierre Le Bonnier son gendre, d'Yves, Jean et Joseph & Hervé ses neveux
de Jean Marie Leguinec autre tuteur et quelques autres signent et
de plusieurs autres qui ont déclaré se savoir signent de ce fait
Yves & Hervé Gilles K. B. C. U. François & Hervé
Pierre & Hervé Pierre Le Bonnier Jean Morvan Recteur Terré

Après les fiancailles et les trois proclamations de bans de futur mariage de entre
François Hervé de rozper et Gillette Leroy de Louargat faites par trois jours
solennels consécutifs aux mêmes des grandes messes sans opposition venue à ma
connoissance savoir à Brest le premier, second et neuvième jour de novembre
1421 selon la relation de l'écrit de recteur daté du 15. novembre 1421, ainsi signé
Nicolas lequyadev receveur de rozper, et à pareils jours à Louargat, le soudoyne
curé de laditte parvoid de les avoir publiquement interrogé et de leur consentement
mutuel conjoints en mariage ce 14. novembre 1421 en présence de giles
Hervé, François le roy, Yves daniel signants, et plusieurs autres qui ne signent
ainsi signez François le roy, giles Hervé, Yves daniel, gabriel menguy, François
Hervé, Gillette Leroy, et Jean le goffie curé.

marie moyse age d'environ neuf ans morte en la...



Gillelle le Roy âgé d'environ quarante
ans mourut après avoir reçu tous les sacre-
ments de l'Eglise Françoise mit soit centz trente
six ans il fut enterré le trente en l'Eglise paroissiale
de Rospez par le Ministre du Subdélégué
en présence de Gilles Daniel François Heru
Gabriel menquy & autres C. Le Loucin
Récit de Rospez